

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 17 DÉCEMBRE 2007, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 19 H 30**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisqu'aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

071243

ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR 2008

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil adopte, par les présentes, le budget municipal 2008
comme suit :

Revenus 2008	30 049 800 \$
Dépenses 2008	<u>30 049 800 \$</u>
Surplus / (Déficit)	<u>0</u>

« QU'une description plus détaillée du budget soit annexée au
procès-verbal comme annexe "A" faisant partie intégrale dudit procès-verbal, ledit
document intitulé "Appendice I". »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

071244

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2008 À 2010

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, accepte et adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2008-2009-2010, pour un montant total de 24 261 000 \$;

QU'une description plus détaillée dudit programme soit annexée au procès-verbal comme "Annexe B" faisant partie intégrale dudit procès-verbal, ledit document intitulé "Appendice I". »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

071245

APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à lever la séance. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19H35, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER